



FORMATION PREPARATOIRE A L'HABILITATION ELECTRIQUE

DUREE

Formation initiale : 3 jours / soit 21h00
Formation recyclage : 2 jours / soit 14H00

LIEU

Intra ou inter-entreprise

EFFECTIF

De 2 à 12 personnes

COÛT

Tarifcation sur devis
Tarif de groupe à partir de 5 personnes



ACCESSIBILITE AUX PSH

Pour toutes les personnes en situation de handicap qui souhaitent obtenir des informations sur les conditions d'accès et d'accueil, merci de contacter un de nos référents handicap aux numéros suivants :

Vanessa WEIS – 06 77 20 44 32
Jérôme GALTE – 07 77 84 27 24

DELAIS D'ACCESSIBILITE :

De l'inscription à l'entrée en formation

La durée d'accessibilité est variable en fonction des financeurs

Salarié :

Dont l'employeur souhaite faire financer la formation par l'OPCO auquel il cotise, la durée est en moyenne de 3 à 5 semaines

Demandeur d'emploi :

Souhaitant faire financer la formation par des financeurs publics tel que Pôle Emploi via la plateforme CARIF-OREF, la durée moyenne est de 2 à 5 semaines.

Tout public :

Pour le tout public qui souhaite et a la possibilité de se financer lui-même la formation, la durée moyenne est de 3 à 30 jours.



BE vérification

Chargé de vérifications

PRESENTATION

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toute entreprise, association et collectivité dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc très important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis-à-vis du risque électrique dans les tâches qui lui incombent.

POUR QUI

Tout collaborateurs électriciens opérant dans le domaine de la très basse tension (de 0 à 50 volts) et basse tension (de 50 à 1000 volts) et dont les activités les amènent à procéder à des vérifications réglementaires sur tout ou partie d'une installation électrique (conformité normative). Les vérifications ne nécessitant ni démontage, ni remplacement, ni consignation.

Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité et de posséder une bonne maîtrise de la langue française, en compréhension, à l'oral et à l'écrit.

PREREQUIS

Aucun prérequis

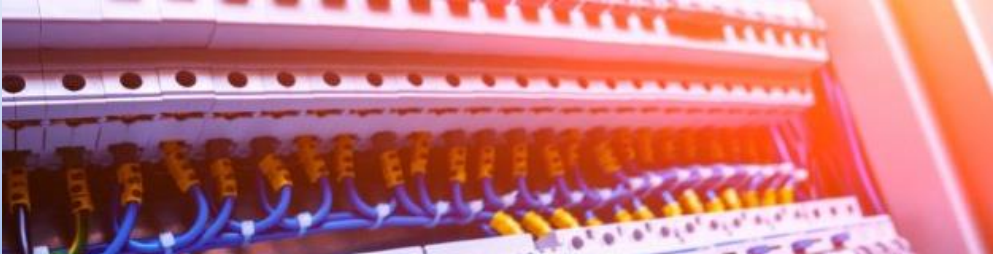
OBJECTIFS



Cette formation vise à faire habilitier par l'employeur les collaborateurs électriciens dont les tâches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou ouvrages électriques en basse tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement
- De connaître, d'appliquer et de faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510/A2 (version de juin 2023) visant à se prémunir du risque électrique
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes
- De reconnaître les organes électriques et leurs différentes fonctions (séparation, commande, protections des personnes et du matériel)
- De réaliser des vérifications
- De connaître les interactions possibles entre opérateurs de niveau d'habilitation différent
- De mettre en place, vérifier et utiliser des équipements de protection individuelle et collective
- D'appréhender les instructions de sécurité, spécifiques aux essais
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique



PROGRAMME

BE vérification - Chargé de vérifications

MODALITÉS D'ÉVALUATION

THÉORIQUES

Questionnaires à choix multiples sommatif et formatif (QCM).

PRATIQUES

- Organiser, délimiter et signaler la zone de travail.
- Respecter et faire respecter les procédures de vérifications.
- Identifier les ouvrages ou les installations et zones d'environnement objet des vérifications.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage.

CONDITIONS DE RÉUSSITE

LES APPORTS THÉORIQUES ET PRATIQUES SONT CONSIDÉRÉS COMME ACQUIS SOUS RÉSERVE :

D'avoir suivi la formation les 2 jours complets (14h00) pour la formation recyclage ou 3 jours complets (21h00) pour la formation initiale.
D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCM formatif et à l'épreuve sommative et d'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS EN FIN DE FORMATION

(Sous réserve de réussite)

Avis après formation
Titre d'habilitation
Attestation de fin de formation

BASE RÉGLEMENTAIRE

Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
NORME NFC18-510/A2 (Juin 2023)
Documents INRS (ED6127 et ED6187)

la décomposition des blocs de compétences n'est pas possible sur les formations réglementaires préparatoires à l'habilitation électrique
INRS (ED 6127)

Tél : 06 77 20 44 32

@ : contact-formation@ofpr66.fr
www.ofpr66.fr

PROGRAMME ET CONTENU DES COMPÉTENCES SOCLES



1. THÉMATIQUES THÉORIQUES - Module 2 - Référenciel INRS / Thèmes communs

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zones d'environnements et leurs limites.
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention.
- Surveillance des opérations.
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée.
- Equipement de protection collective : identifier, vérifier, utiliser.
- Equipement de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre.
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.
- Evaluation du risque électrique.

2. THÉMATIQUES PRATIQUES - Module 11 - Référenciel INRS

- Limites de l'habilitation BE vérification
- Fonctions des matériels électriques
- Chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange (documents, informations), respect des consignes
- Equipements de travail utilisés : risques, vérification, identification, utilisation.
- Documents applicables lors d'une opération : autorisation de travail, instructions de sécurité...
- Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



- Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.
- La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

MOYENS PÉDAGOGIQUES



- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510/A2.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuels sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gants, écran facial, cadenas, macaron, etc...).